Décembre 2019

## Aides financières visant à conserver le patrimoine culturel mobile dans d'autres Etats parties conformément à la loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels (RS 444.1, LTBC)

## Projets soutenus en 2011 :

Les aides financières au profit du patrimoine culturel mobile sont en principe versées en fonction des possibilités prioritaires d'attribution (cf. <a href="www.bak.admin.ch/kgt">www.bak.admin.ch/kgt</a> Aides financières patrimoine culturel meuble).

Nr.	Requérante Site d'action	Projet	Priorité (selon Liste des possibilités prioritaires d'attri- bution)	Montant
1	Asociación Cultural Pre Colombina, Arequipa <i>Pérou</i>	Conservation de textiles et d'objets archéolo- giques précolombiens menacés et aide à la création d'un musée local.	Accord bilatéral au sens de l'art 7 LTBC.  Sauvegarde du patrimoine culturel menacé de destruction et protection contre le vol et le commerce illicite.	CHF 39 375
2	Department of Antiquities, Chypre Chypre	Colloque international sur la lutte contre le commerce illicite de biens culturels chypriotes. Publication des actes.	Accord bilatéral au sens de l'art 7 LTBC.  Sensibilisation à la protection du patrimoine culturel contre le commerce illicite.	CHF 10 000
3	ICCROM, Rome  Italie, à l'échelle mondiale	Formation intensive de plusieurs semaines pour les secteurs public et privés (actifs dans le domaine de la protection du patrimoine culturel) sur le thème « First Aid to Cultural Heritage in Times of Conflict ».	Accord bilatéral au sens de l'art 7 LTBC. Protection du patrimoine culturel lors d'un conflit.	CHF 60 000
4	INTERPOL, Lyon à l'échelle mondiale	Colloque international « Vol et commerce illicite d'œuvres d'art, de biens culturels et d'antiquités ».	Organisation internationale spécialisée dans la protection des biens culturels. Grand effet de levier.  Sensibilisation à la protection du patrimoine culturel contre le vol et le commerce illicite.	EUR 6 390

1

5	Ministerio de Cultura de Colombia Colombie	Conservation de biens culturels directement menacés de destruction.	Accord bilatéral au sens de l'art 7 LTBC. Sauvegarde du patrimoine culturel menacé de destruction.	CHF 77 884
6	Ministère de la Culture, Grèce <i>Grèce</i>	Conservation d'objets archéologiques, récu- pérés lors d'une fouille subaquatique dans une épave de l'époque romaine.	Accord bilatéral au sens de l'art 7 LTBC. Sauvegarde du patrimoine culturel menacé de destruction.	CHF 13 500
7	Musée d'Ethnographie, Neuchâtel Inde	Inventaire et catalogage de biens culturels du Crafts Museum New Delhi.	Projet d'une institution reconnue au profit d'un pays émergent dans le respect du code de déontologie de l'ICOM.  Identification et préservation du patrimoine culturel.	CHF 19 636
8	Museo de la Independencia / Funcores, Bogotá <i>Colombie</i>	Conservation d'une bibliothèque historique unique directement menacée de destruction.	Accord bilatéral au sens de l'art 7 LTBC. Sauvegarde du patrimoine culturel directement menacé de destruction.	CHF 33 125
9	Société suisse d'études africaines, Genève à l'échelle mondiale	Conférence « Mémoire africaine en péril : pillages et restitutions du patrimoine culturel et anthropologique africain ». Publication des actes.	Projet en collaboration avec les partenaires locaux au profit des pays en développement et émergents.  Sensibilisation du public à la protection contre le vol et le commerce illicite des biens culturels archéologiques.	CHF 30 000
10	Soprintendenza per i Beni Archeologici di Salerno, Avellino, Benevento e Ca- serta Italie	Inventaire d'objets archéologiques en vue de la sauvegarde à long terme du patrimoine culturel.	Accord bilatéral au sens de l'art 7 LTBC. Identification et sauvegarde du patrimoine culturel.	EUR 81 000
11	Soprintendenza per i Beni Archeologici per l'Abruzzo Italie	Conservation d'objets archéologiques de l'Age du fer pré-romain (6e-5e s. av. JC.) des Abruzzes menacés de destruction.	Accord bilatéral au sens de l'art 7 LTBC.  Préservation du patrimoine culturel.	EUR 60 000
12	Soprintendenza Speciale per i Beni Archeologici di Roma Italie	Conservation d'offrandes funéraires antiques de la nécropole Ficana, Rome.	Accord bilatéral au sens de l'art 7 LTBC. Préservation du patrimoine culturel.	EUR 81 000

13	UNESCO, Section des Mu- sées et Objets Culturels, Paris Egypte	Formation sur la protection des biens culturels mobiles à destination du secteur public (ministères de la culture, de la justice et de l'économie, douanes, police, etc.) et privé (p. ex. musées).	Accord bilatéral au sens de l'art 7 LTBC.  Menace imminente sur les biens culturels en raison des événements du printemps 2011.	CHF 60 000
14	UNESCO, Section des Mu- sées et Objets Culturels, Paris Egypte	Cours de gestion de la sécurité pour les mu- sées en cas de conflit.	Accord bilatéral au sens de l'art 7 LTBC.  Menace imminente sur les biens culturels en raison des événements du printemps 2011.	CHF 60 000
15	Université de Genève, Centre du droit de l'art, Genf à l'échelle mondiale	Workshop et colloque international « Les litiges en droit des biens culturels: Résolution judiciaire et alternative des différends internationaux ». Publication des actes.	Institution reconnue. Grand effet de levier.  Sensibilisation et information du public sur les résolutions alternatives des litiges relatifs aux biens culturels.	CHF 10 000
16	Université de Genève, Unité d'archéologie classique, Ge- nève Italie	Inventaire d'objets archéologiques et aide à la création d'un musée en Calabre.	Institution reconnue.  Sensibilisation du public et protection du patrimoine culture.	CHF 42 028